



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
Commandement de la zone maritime Méditerranée
Division « opérations »**

Toulon, le 18 février 2022
N° 500276 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

OBJET : demande de renouvellement de la concession des plages artificielles du Mourillon (secteur Ouest).

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (dans son article R 2124-4) ;
b) votre courrier et dossier du 13 janvier 2022.

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez, au titre de l'article R 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques, dans le cadre du renouvellement de la concession des plages artificielles du Mourillon, l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports afin de maintien, d'entretien et d'utilisation d'aménagements existants, pour une durée de trente ans.

Après analyse du dossier, je donne un avis **conforme favorable** avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ces sites, qui ne sont habituellement pas utilisés pour des activités militaires, pourront toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du var - Direction départementale des territoires et de la mer du var – Délégation Mer et Littoral – Unité gestion du Littoral - pour Mme Evelyne Donati - (ddtm-sml-blo@var.gouv.fr)

COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV OPS/SEC
- archives.